

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme. Marie-Pierre COSQUER, M. André LE COZ, M. Michel PICHAVANT, Mme. Karine ALIOUANE, Mme Isabelle FIACRE, M. Philippe MARLE, Mme Catherine LAMOUR.

Absent.e.s et excusé.e.s : M. Guillaume TAHON, Mme Katell CHANTREAU

Absent .e.s : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA.

Pouvoirs : Mme Julie MANNEVEAU Julie donne pouvoir à Mme. Jeannine LOZACHMEUR

Secrétaire de séance : M. André LE COZ

Date de convocation : 10 novembre 2023

### **DCM 2023-43 : CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT « KROAS HENT KERGUELEN »**

Monsieur le Maire présente le décompte détaillé du Budget Annexe « Lotissement KROAS HENT KERGUELEN » 2023 présenté par le trésorier qui se solde par un excédent final de 25893.31€.

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

**Vu** les articles R.2221-45 et R.2221-83 du CGCT,

**Vu** le décompte détaillé présenté par le trésorier,

### **Après délibération, Le Conseil municipal**

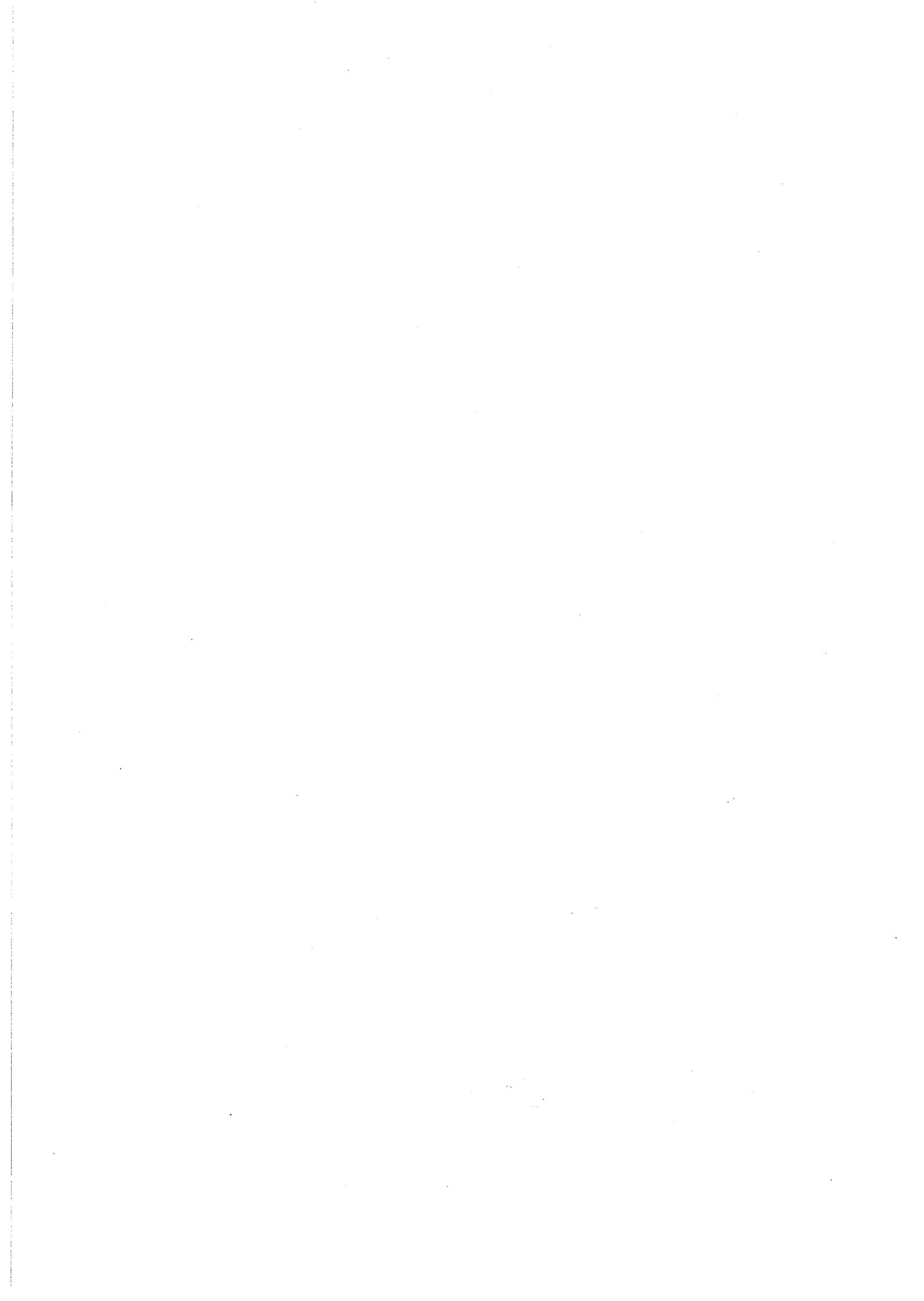
**DÉCIDE** le reversement du solde du budget annexe « Lotissement » soit 25893.31€ au budget principal de la commune pour 2023 au compte 75821.

**APPROUVE** la clôture du budget annexe « Lotissement » au 14 novembre 2023 et donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Pour copie conforme,  
En mairie de Pouldergat le 14 novembre 2023  
Le maire, Henri Savina





Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Etaients présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme. Marie-Pierre COSQUER, M. André LE COZ, M. Michel PICHAVANT, Mme. Karine ALIOUANE, Mme Isabelle FIACRE, M. Philippe MARLE, Mme Catherine LAMOUR.

Absent.e.s et excusé.e.s : M. Guillaume TAHON, Mme Katell CHANTREAU

Absent .e.s : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA.

Pouvoirs : Mme Julie MANNEVEAU Julie donne pouvoir à Mme. Jeannine LOZACHMEUR

Secrétaire de séance : M. André LE COZ

Date de convocation : 10 novembre 2023

**DCM 2023-44 : TARIFS 2024**

La commission finances s'est réunie le 10 novembre 2023 afin de traiter les tarifs pour l'année 2024, pour avis.

A l'unanimité, la commission propose les tarifs suivants au Conseil Municipal :

**. Tarifs 2024 : cantine (tableau de calcul joint)**

	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Repas enfant maternelle et primaire : résidents	3,30 €	3,50 €	3.60 €
Repas enfant maternelle et primaire : non-résidents	3,30 €	3,50 €	3.60 €
Repas enseignant / stagiaire	5,90 €	5,00€	5.20 €



**Commune de Pouldergat**

**. Tarifs 2024 : accueil périscolaire (tableau de calcul joint)**

	Tarif 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Matin et soir résidents	2,20 €	2,20 €	2.30
Matin et soir non-résidents	2,20 €	2,20 €	2.30
Matin ou soir résidents	1,70 €	1,70 €	1.80
Matin ou soir non-résidents	1,70 €	1,70 €	1.80

**. Tarifs 2024 : Médiathèque**

*Les tarifs de la bibliothèque seront revus par le Comité de pilotage qui se réunira préalablement à la session du Conseil municipal de décembre. Présentation C.M du 19 décembre 2023.*

Dont acte.

**. Tarifs 2024 : Tentes et cérémonie**

	Tarif 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
<b>Résidents</b>			
Petite (8m)	85,00 €	85,00 €	Matériel vétuste Plus de location
Grande (12m)	95,00 €	95,00 €	
<b>Non résidents</b>	Pas de location	Pas de location	
<b>Tables et bancs (1 table / 2 bancs)</b>	7,00 €	8,00 €	9.00 €

**Commune de Pouldergat**

		Tarifs 2022		Tarif 2023		Proposition Tarif 2024	
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Salle 1 et tisannerie</b>	<b>Au-delà d'1 réservation / an = tarif x3</b>						
	Particuliers	90,00 €	310,00 €	100,00 €	320,00 €	110,00 €	340,00 €
	Entreprises	90,00 €	310,00 €	100,00 €	320,00 €	110,00 €	340,00 €
	Stages	90,00 €	310,00 €	100,00 €	320,00 €	110,00 €	340,00 €
	Partis pol.	gratuit	35,00 €		40,00 €		50,00 €
	Assos.	gratuit	35,00 €		40,00 €		50,00 €
	Syndicats	gratuit	35,00 €		40,00 €		50,00 €
<b>Salle des fêtes</b>							
	Particuliers	190,00 €	550,00 €	200,00 €	560,00 €	210,00 €	580,00 €
	Entreprises	190,00 €	550,00 €	200,00 €	560,00 €	210,00 €	580,00 €
	Stages	190,00 €	550,00 €	200,00 €	560,00 €	210,00 €	580,00 €
	Partis pol.	gratuit	370,00 €		380,00 €		400,00 €
	Assos.	gratuit	370,00 €		380,00 €		400,00 €
	Syndicats	gratuit	370,00 €		380,00 €		400,00 €
<b>Salle 2</b>							
	Particuliers			Pas de location			
	Entreprises						
	Stages						
	Partis pol.						
	Assos.						
	Syndicats						
<b>Café enterrement</b>	Petite salle + tisannerie	60,00 €	Non	60,00 €	Non	65,00 €	Non
groupes > 25 personnes	Grande salle + tisannerie	80,00 €	Non	80,00 €	Non	85,00 €	Non

**. Tarifs 2024 : Location de la salle**

**. Tarifs 2024 : Concessions cimetière**

	Tarif 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Concession 15 ans : 2m <sup>2</sup>	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Concession 30 ans : 2m <sup>2</sup>	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Concession 50 ans : 2m <sup>2</sup>	suppression	suppression	suppression

**. Tarifs 2024 : Caves-urnes**

	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarifs 2024
Concession 15 ans	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Concession 30 ans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Concession 50 ans	suppression	suppression	

**. Tarifs 2024 : Columbarium**

	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarifs 2024
Colombarium 10 ans	500,00 €	500,00 €	500
Colombarium 15 ans	700,00 €	700,00 €	700
Colombarium 30 ans	suppression	suppression	suppression

**. Tarifs 2024 : Photocopies**

	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarifs 2024
A4 noir et blanc	0,2€	0,2€	0,25€
A4 couleur	0,4€	0,4€	0,50€
A3 noir et blanc	0,4€	0,4€	0,45€
A3 couleur	0,8€	0,8€	0,90€

**. Tarifs 2024 : Dératisation**

5 € les 10 sachets jusqu'à épuisement du stock.

**VU** les propositions de tarifs formulées par la commission finances pour l'année 2024,

**Le conseil municipal , après en avoir délibéré,**

**Approuve** à l'unanimité les tarifs proposés par la commission finances applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

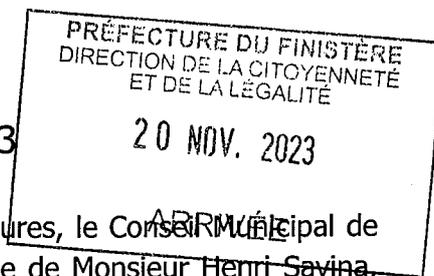


Pour copie conforme,  
En mairie de Pouldergat le 16 novembre 2023

Le maire, Henri Sanna



Séance du 14 novembre 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme. Marie-Pierre COSQUER, M. André LE COZ, M. Michel PICHAVANT, Mme. Karine ALIOUANE, Mme Isabelle FIACRE, M. Philippe MARLE, Mme Catherine LAMOUR.

Absent.e.s et excusé.e.s : M. Guillaume TAHON, Mme Katell CHANTREAU

Absent .e.s : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA.

Pouvoirs : Mme Julie MANNEVEAU Julie donne pouvoir à Mme. Jeannine LOZACHMEUR

Secrétaire de séance : M. André LE COZ

Date de convocation : 10 novembre 2023

### **DCM 2023-45 : DECLASSEMENT PARTIELLE D'UNE PORTION DE L'IMPASSE DES OISEAUX AVANT CESSION**

*Elément cartographique joint à la présente délibération*

La collectivité a été sollicitée dans le cadre de la vente d'un bien regroupant les parcelles cadastrées OA 1024 et OA 1020 impasse des oiseaux, pour connaître l'avenir immédiat de la portion de voie située entre les bâtis situés de part et d'autre de la voie.

L'article L1311-1 du code général des collectivités territoriales indique, que la propriété des personnes publiques qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Pour permettre la cession de l'espace considéré, la procédure consiste à déclasser préalablement la portion de voie, pour procéder ensuite à son bornage qui peut être porté à la charge des acquéreurs.

Il convient de noter dans cette situation, que le propriétaire adjacent à la parcelle 1020 a aménagé durablement la voie bordant sa parcelle (aménagement vert et installation d'une réserve de gaz en travers de la voie) rendant l'extrémité de celle-ci inaccessible.

En raison de l'absence de circulation et l'absence de mise en cause de droits d'accès (suppression, restriction d'usage) sur cette voie, en vertu des Articles L 123-2, L. 123-3, L 141-3 à L 141-7, R 141-4 à R 141-10 et L 162-5 et R 162-2 du code de la voirie

**Commune de Pouldergat**

routière, et l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du code des relations entre le public et l'administration, cette procédure n'est pas soumise à enquête publique préalable.

**Le maire demande au Conseil municipal,**

De se prononcer sur le déclassement partiel de cette voie selon le schéma ci annexé. Cette disposition permettra la cession ultérieure aux propriétaires adjacents selon les modalités à définir.

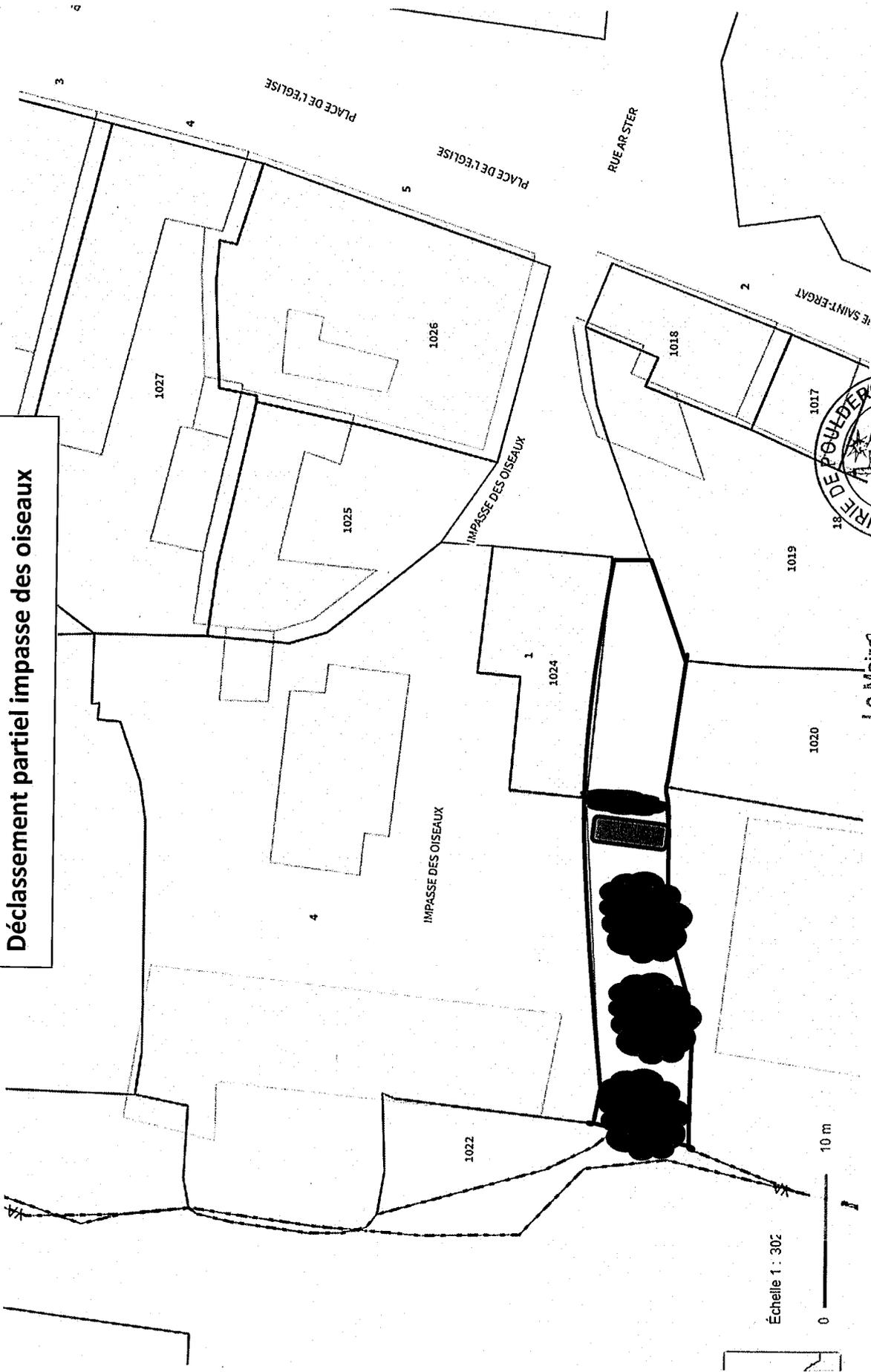


*Pour copie conforme,  
En mairie de Pouldergat le 14 novembre 2023  
Le maire, Henri Savina.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Savina".



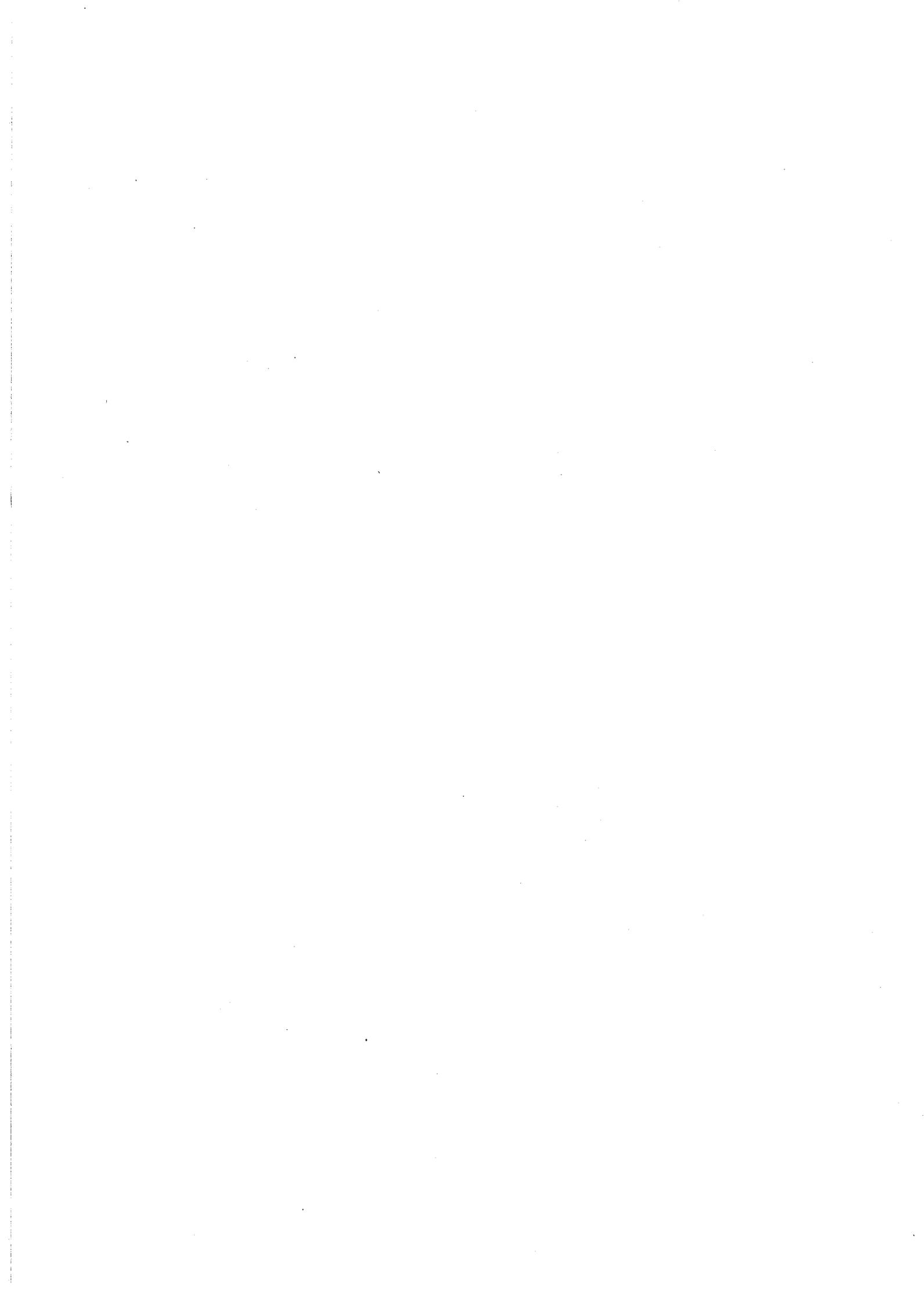
**Déclassement partiel impasse des oiseaux**



Le Maire  
**Henri SAVINA**

Échelle 1 : 302

0 10 m



**Commune de Pouldergat**

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme. Marie-Pierre COSQUER, M. André LE COZ, M. Michel PICHAVANT, Mme. Karine ALIOUANE, Mme Isabelle FIACRE, M. Philippe MARLE, Mme Catherine LAMOUR.

Absent.e.s et excusé.e.s : M. Guillaume TAHON, Mme Katell CHANTREAU

Absent .e.s : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA.

Pouvoirs : Mme Julie MANNEVEAU Julie donne pouvoir à Mme. Jeannine LOZACHMEUR

Secrétaire de séance : M. André LE COZ

Date de convocation : 10 novembre 2023

**DCM 2023-46 : PROGRAMMATION TI-FLAP 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC BRETAGNE**

L'espace Tiers-lieu Médiathèque lancera sa première année culturelle le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans des locaux rénovés et polyvalents. L'animatrice a présenté une programmation culturelle pour la saison 2024.

En raison de l'urgence à déposer une demande de subvention à la direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) avant la très prochaine clôture du dépôt des candidatures, **Monsieur le Maire sollicite** le Conseil municipal pour l'autoriser à procéder à cette demande de subvention au taux maximum d'obtention pour couvrir partiellement les charges de programmation.

**Vu l'urgence à présenter cette demande,**

**Après délibération, le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de la DRAC au taux maximum d'obtention.

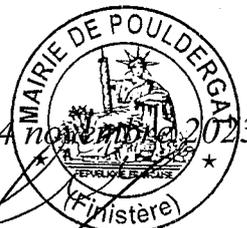
Le détail de cette demande d'aide financière sera présenté au prochain Conseil municipal.



*Pour copie conforme,*

*En mairie de Pouldergat le 14 novembre 2023*

*Le maire, Henri Savina.*



**Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper**

**Commune de Pouldergat**